

POUR UN ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE - Interpellation

Avec son slogan « **Le Mont – une ville** », notre commune densifie toujours plus son territoire et ses infrastructures urbaines. Or, pour ses citoyen-nes, la qualité de la biodiversité revêt une importance vitale, comme facteur essentiel et rentable pour la gestion et le développement d'une ville dans un mode durable.

Le Canton reconnaît lui-même, dans un communiqué de septembre 2019, la gravité de la situation et l'urgence d'agir pour la biodiversité, mais son plan d'action ne suffira pas pour arrêter son effondrement. De plus, ce plan d'action ne contient pratiquement aucune mesure contraignante à l'égard des communes et des privés.

Certes, la LPNMS (loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites) devra être révisée afin de prévoir une protection efficace des biotopes d'importance nationale, régionale et communale. Mais, en attendant, il est important de ne pas rester inactif et de réagir rapidement sur le plan communal, base des habitant-es du canton.

Ainsi à travers cette interpellation, nous avons l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Sachant qu'une commission communale pour la biodiversité est opérationnelle au sein de la Municipalité, ne serait-ce pas le moment d'établir une stratégie efficace pour la biodiversité et de recenser ou d'évaluer le « vivant » sur le territoire de la commune (espèces avec leurs habitats, espaces verts, cordons boisés, sources, etc.) ?

2. Dans son programme d'action, cette commission ne pourrait-elle pas inclure des mesures telles que la sensibilisation du public à la biodiversité, à l'entretien différencié des espaces verts, même privés, en incitant par exemple, à remplacer les haies de thuyas et de lauriers par des haies vives, en poussant à l'abandon des produits phytosanitaires de synthèse en expliquant aux propriétaires l'avantage d'adhérer à « La charte des jardins », celle-ci incitant tout un chacun à adopter de bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement, pour les futurs quartiers, la mise en place de plans de végétalisation et la création de jardins partagés ?

3. Afin d'impliquer le plus activement possible les citoyen-nes et leurs associations dans ce processus de sauvegarde de la biodiversité, il est indispensable qu'ils se sentent associés. La consultation, la concertation et les chantiers participatifs apparaissent comme des outils de dialogue efficaces permettant d'expliquer l'action publique, de faciliter les échanges et ainsi de favoriser l'acceptabilité et l'appropriation des projets de biodiversité. La Municipalité peut-elle assurer cette collaboration avec ses citoyen-nes, et de leur donner l'occasion de s'exprimer ?

Cette interpellation est soutenue par le groupe de citoyen-nes Biodiversité de Quartier Solidaire et des associations du Mont.

Le Mont Citoyen s'en fait le porte-paroles et soutient d'ailleurs la totalité de leurs demandes. Il remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses et son engagement en faveur de la biodiversité.

Pour le Mont Citoyen

CR